



Wallonie

# Commissariat général au Tourisme - Hébergement

Service public  
de Wallonie

Veuillez renvoyer ce formulaire à l'adresse ci-contre :



Commissariat général au Tourisme

Avenue Gouverneur Bovesse, 74  
5100 Namur (Jambes)

En cas de difficultés, vous pouvez consulter le site internet :

<http://cgt.tourismewallonie.be/>

Ou joindre le Commissariat général au Tourisme,

Direction des Hébergements touristiques via :

[declaration.exploitation@tourismewallonie.be](mailto:declaration.exploitation@tourismewallonie.be)

Tél. : 081/325.726

## Déclaration d'exploitation

### Objet

L'exploitant ou le candidat exploitant d'un hébergement touristique doit **se déclarer** auprès du Commissariat général au Tourisme (CGT). Par cette déclaration d'exploitation, il s'identifie, communique l'adresse et la capacité de son hébergement touristique, et déclare respecter les 4 conditions de base imposées par le Code Wallon du tourisme, à savoir :

- Détenir une attestation de sécurité-incendie (ou de contrôle simplifié) pour l'hébergement touristique en question ;
- Ne pas avoir été condamné pénalement ;
- Posséder une assurance « responsabilité civile » ;
- Ne pas proposer une durée de séjour inférieure à 1 nuit.

### Public

Toute personne physique ou morale exploitant un hébergement touristique.

### Réglementation

Livre III du Code wallon du Tourisme.

## 1. Coordonnées du déclarant

### 1.1. Identification

Vous êtes :

une **personne physique** (si non, veuillez passer au point personne morale)

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom
<input type="checkbox"/> Mme		
Veuillez fournir au moins un numéro de téléphone.		
Téléphone	Téléphone	Téléphone
Courriel		

une **personne morale**

Dénomination		
Forme juridique		
Légalement représentée par :		
<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom
<input type="checkbox"/> Mme		
Fonction		
Veuillez fournir au moins un numéro de téléphone.		
Téléphone	Téléphone	Téléphone

Courriel

Possédez-vous un numéro d'entreprise ?

Oui

Numéro d'entreprise

Non

### 1.2. Adresse du déclarant

Rue  Numéro  Boîte

Code postal  Localité

Pays

### 2. Informations sur l'hébergement touristique

Nom de l'hébergement touristique

L'adresse de l'hébergement touristique est-elle la même que celle du déclarant ?

Oui

Non

Adresse  
Rue  Numéro  Boîte   
Code postal  Localité

Quelle est la capacité de cet hébergement touristique ?

personnes

### 3. Déclaration sur l'honneur et signature

Je soussigné :

Nom

Prénom

légalement autorisé à engager l'entreprise,  
déclare sur l'honneur :

- que les renseignements mentionnés dans le présent document sont exacts et complets ;
- disposer, pour mon hébergement touristique d'une attestation de sécurité incendie, le cas échéant une attestation de contrôle simplifié, délivrée en conformité avec les articles 338. D et 347. D du Code wallon du Tourisme, sauf s'il s'agit d'un camping touristique pour ce qui concerne les abris mobiles et les bâtiments inaccessibles aux campeurs conformément aux articles 332.D du même Code et suivants ;
- ne pas proposer de séjour inférieur à une nuit au sein de mon hébergement touristique ;
- disposer d'une assurance pour couvrir la responsabilité civile d'exploitation pour les dommages causés par moi-même, ou par toute personne en charge de l'exploitation de l'hébergement touristique ;
- ne pas avoir été condamné en Belgique, conformément à une décision coulée en force de chose jugée prononcée en Belgique pour une infraction qualifiée au livre II, titre VII, chapitres V, VI et VII, titre VIII, chapitres Ier, IV et VI, et titre IX, chapitres Ier et II, du Code pénal, ou prononcée à l'étranger en raison d'un fait similaire à un fait constitutif de l'une de ces infractions, sauf s'il a été sursis à l'exécution de la peine et que le condamné n'a pas perdu le bénéfice du sursis (voir [FAQ](#)).

Lieu

Signature

Date

## 4. Protection de la vie privée et voies de recours

### 4.1. Protection de la vie privée

Comme le veut la Loi<sup>1</sup>, nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces données seront transmises exclusivement au service suivant du Gouvernement wallon : Commissariat général au Tourisme ;
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.

### 4.2. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue ?

1. Introduire un recours interne à l'administration.  
*Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif spécifique si celui-ci est prévu dans la procédure.*
2. Adresser une réclamation auprès du Médiateur.  
*Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'administration vous demeurez insatisfait de la décision, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.*



Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur

Tél. gratuit 0800 19 199

<http://www.le-mediateur.be>

<sup>1</sup>Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

